

# Les caractéristiques du syndicalisme minier français et son apport au mouvement ouvrier français

Rolande Treppe

Volume 16, Number 1, 1981

Halifax 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030872ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030872ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

## ISSN

0068-8878 (print)

1712-9109 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Treppe, R. (1981). Les caractéristiques du syndicalisme minier français et son apport au mouvement ouvrier français. *Historical Papers / Communications historiques*, 16(1), 144–154. <https://doi.org/10.7202/030872ar>

## Article abstract

In France, until 1914, the trade unionism of miners developed in an original way. It was a movement of industrial unionism characterized by a marked spirit of corporatism, which was soon organized on the national and international levels through federations of miners. The miners' movement had difficulties fitting in with other union organizations. The Confédération Nationale du Travail did not include miners until 1908.

This late involvement resulted in part from the miners' own methods. Right from the start, they mobilized to obtain protective laws. Union organization and the strike were used as means of pressure in order to force Parliament and the government to take the miners' demands into account. Although such methods were not accepted by the more radical French labour legislation owes much to the battles of the miners. It was they who signed the first collective agreements and who practised systematic bargaining to resolve disputes over wages. By the power of their organization and commitment, the miners led the way to the sweeping trade unionism of today.

## *Les caractéristiques du syndicalisme minier français et son apport au mouvement ouvrier français*

### ROLANDE TREMPÉ

Le syndicalisme minier n'a pas joué en France un rôle aussi important qu'en Grande-Bretagne. Cela est dû à la moindre place de l'industrie charbonnière dans l'économie française, mais aussi aux caractères propres du mouvement ouvrier et du syndicalisme des mineurs dans ce pays. L'originalité du syndicalisme des mineurs est lié tant à la structure de ce secteur industriel, qu'aux particularités de l'exploitation des houillères et à la politique du patronat.

En France, c'est à partir des années 1830 et surtout de 1850, que la production de houille a pris son essor, par la modernisation et l'extension des centres anciens (Anzin, Loire, Carmaux), mais surtout par la mise en chantier de nouveaux gisements situés le plus souvent en pleine zone rurale (Pas-de-Calais, Montceau-les-Mines, Decazeville, etc.). L'ascension de l'extraction a provoqué un appel considérable de main-d'oeuvre. Les effectifs miniers ont plus que quintuplé entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, puisqu'ils sont passés de 29 600 en 1848 à 162 000 en 1900. C'est surtout entre 1860 et 1876 que le recrutement a été le plus intense, ce qui souligne la place prise par les mines du Pas-de-Calais.

Les nouveaux mineurs ont été en grande partie recrutés parmi les paysans des plaines ou plateaux proches des puits. Ces ruraux étaient aussi étrangers au travail industriel qu'au mode de vie, si différent du leur, auquel, bon gré, mal gré, ils accédaient. C'est peu à peu, par à coups, de lutte en lutte, qu'ils vont, au cours de cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, devenir des ouvriers, s'éduquer et s'éveiller à la conscience de leur nouvelle condition<sup>1</sup>. Le caractère ouvrier de la main-d'oeuvre minière, dans sa majorité, exception faite d'une partie de celle des anciens bassins, est donc récent. Elle n'avait pas de ce fait, *de tradition de lutte, ni d'organisation*, contrairement à certains corps de métiers, dont l'histoire s'enracine dans la période pré-révolutionnaire.

Autre originalité, les mineurs relèvent de la grande entreprise capitaliste. Les compagnies houillères, avec des statuts variés, sont toutes des sociétés importantes, à la tête d'exploitation *groupant* toujours des centaines, sinon des milliers de salariés. Les rapports capitalistes de production sont renforcés par cette *concentration* qui exige un encadrement rigoureux et une sévère discipline de travail. Cette

---

1. Pour suivre ce processus, se reporter à Rolande Treppe, *Les mineurs de Carmaux—1848-1914* (Paris: Editions Ouvrières, 1971).

situation est un fait assez rare dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle où, selon le recensement de 1906, près de 60 pour cent de la main-d'oeuvre industrielle sont occupés dans des établissements de un à 100 salariés, le tiers de ceux-ci oeuvrant dans ceux de un à dix. A cette date, 18,5 pour cent seulement des effectifs travaillaient dans des usines groupant plus de 500 ouvriers et ouvrières. Les mines, dont 86 pour cent des salariés appartiennent à cette dernière catégorie, font donc, avec la grosse métallurgie, figure d'exception.

De plus, la concentration sur les lieux de travail, s'accompagne, dans les mines et dans la plupart des cas, d'une concentration sur les lieux de vie, en raison de la politique suivie par presque toutes les sociétés houillères. En effet, pour attirer et fixer, pour contrôler aussi, une main-d'oeuvre difficile à recruter en raison du peu d'attrait et des dangers du métier de mineur, pour pallier l'insuffisance des équipements immobiliers, le patronat, aussi bien dans les bassins anciens que nouveaux<sup>2</sup>, a très tôt et très amplement développé le logement en *cités*. Logée par l'entreprise, encadrée, éduquée (écoles, églises), distraite (oeuvres variées de loisirs), protégée même dans une certaine mesure, contre la maladie, les accidents, la vieillesse et la mort (caisses de secours et de retraites), la population minière était ainsi soumise à l'autorité et à la surveillance patronales. Ce "paternalisme" devint un véritable système de domination qui s'étendait, en dehors du travail, sur toute la vie du travailleur et de sa famille.

Le groupement en cités, socialement et professionnellement très homogènes, interdites à tout individu étranger à la société propriétaire, où tout magasin, tout lieu de réunion, toute activité, non contrôlés par elle étaient bannis, avait pour objectif de tenir les mineurs à l'écart des autres prolétaires comme des autres catégories de la population, à l'écart des échanges d'idées, des expériences politiques et des sollicitations à l'action, à l'écart de toute contamination contestataire.

Ce mode de vie a fortement marqué le comportement et la mentalité des mineurs. Il a incontestablement contribué à retarder leur prise de conscience, il a entravé la naissance et le développement des organisations de résistance, retardé les luttes, mais il a aussi provoqué des conduites de révolte comme ce fut le cas à Montceau-les-Mines. Ce n'est certainement pas un hasard, si les premières luttes et les premiers essais d'organisation sont partis à la fois des bassins les plus anciens où il existait un noyau déjà prolétarien (Anzin) et les plus industriellement diversifiés et urbanisés (bassin de la Loire). Il semble non moins évident que cette forme collective et artificielle d'existence a renforcé certains effets du recrutement et du métier. Le cloisonnement de l'habitat et sa spécificité professionnelle ont accentué l'esprit particulariste des mineurs déjà fortement marqués par les caractères d'un métier à part des autres, en raison de sa nature et de ses dangers. Il a renforcé l'esprit de solidarité, si puissant entre les membres de cette corporation. Cela explique certainement que les grèves des mineurs ne sont pas seulement le fait de ceux qui travaillent, mais de la population toute entière du bassin ou de la Compagnie concernés. Hommes, femmes, enfants font partie des cortè-

---

2. A titre d'exemples et respectivement, on trouve Anzin d'une part et le Pas-de-Calais, Le Creusot et La Grande-Combe d'autre part.

ges de grévistes, qui vont de puits en puits, débaucher les mineurs encore au travail; cette déambulation se justifie aussi par l'éparpillement des puits, si bien que la grève occupe, non seulement toutes les familles, mais tout l'espace minier: puits et cités.

Sans aucun doute, la volonté patronale de contrôler toute la vie du travailleur, d'orienter ses choix religieux et politique, explique en partie la violence qui marque également ces grèves de mineurs. Les contemporains, comme les historiens, sont unanimes pour le reconnaître. Y. Lequin, évoquant les grèves des mineurs écrit: "Ce sont eux, mais eux seuls, qui donnent à la grève son 'aura' de violence collective, puisqu'ils sont en cause une fois sur trois et que le spectacle 'des bandes armées de bâtons faisant le tour des exploitations charbonnières' en février 1848, se retrouve à peu près dans tous leurs mouvements et qu'on soupçonne au moins de menaces dans les autres cas"<sup>3</sup>. M. Perrot remarque qu'entre 1871 et 1890, 40 pour cent des incidents relevés lors des grèves, sont le fait des mineurs et qu'ils sont redevables pour 12 pour cent des cas de violence, alors que la moyenne générale est de 3 pour cent<sup>4</sup>.

Ce comportement révèle aussi, c'est certain, les origines paysannes des mineurs. Leurs luttes ressemblent beaucoup aux soulèvements paysans qui marquent l'histoire des campagnes françaises depuis le Moyen-Age—le cas des mineurs de Carmaux est, à cet égard, très significatif<sup>5</sup>—mais les sentiments de haine exprimés contre certains directeurs ou ingénieurs, le besoin de détruire les instruments de production, traduisent sans aucun doute, en plus, le ressentiment éprouvé contre un patronat aussi autoritaire à la mine qu'inquisiteur dans la cité.

La situation de cette main-d'oeuvre industrielle, si fortement concentrée, est donc assez exceptionnelle en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais la structure de ce secteur industriel, les caractères de la main-d'oeuvre, ne rendent pas compte de tout. On ne peut expliquer certains aspects des luttes et de l'organisation des mineurs sans évoquer la nature de la propriété minière en France et le patronat minier.

Le paternalisme évoqué précédemment n'est qu'un des traits de l'autoritarisme sans faille qu'il exerçait sur ses ouvriers. Ce patronat était vraiment un patronat de droit divin. Rien ne devait amoindrir l'exercice du pouvoir discrétionnaire dont il disposait: droit d'embauchage, droit de renvoi, fixation du mode et du taux de salaire, horaires de travail, autant de terrains sur lesquels il entendait n'être ni contesté ni contrôlé, que ce soit par les ouvriers ou par l'Etat<sup>6</sup>. Il n'admettait aucune ingérence étrangère. C'est pourquoi la constitution de syndicats fut si mal accueillie; c'est pourquoi toute grève sérieuse rencontrait une résistance vigoureuse et ne se soldait jamais sans le renvoi de nombreux grévistes. A Montceau-les-Mines, en 1901, plus de 1 000 mineurs seront éliminés à la fin d'une grève qui avait duré

- 
3. Y. Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914* (Lyon: Presses de l'Université de Lyon, 1977), Tome I.
  4. M. Perrot, *Les ouvriers en grève, 1871-1890* (Paris: Mouton, 1973).
  5. Trempé, *Les mineurs de Carmaux*.
  6. R. Trempé, "Psychologie du patronat minier", *La mine et les mineurs*, numéro spécial du *Mouvement social*.

plus de trois mois; 144 furent renvoyés à Anzin en 1884 après 55 jours de vaine résistance syndicale; 288 dans le Gard en 1902; et ce ne sont là que des exemples. Les luttes qui mettaient en cause l'autorité de la compagnie furent d'ailleurs, de façon très significative, les plus longues et les plus dures. Celle de Carmaux déclenchée en août 1892, à la suite du renvoi du secrétaire syndical et afin d'obtenir sa réintégration, ne prendra fin qu'en novembre 1892<sup>7</sup>.

Ce patronat de combat, si jaloux de ses prérogatives, devait par ailleurs faire face à deux autres dangers: la concurrence étrangère, surtout anglaise, et l'extension du contrôle de l'Etat, propriétaire du tréfonds. De ce fait, les Sociétés Houillères étaient seulement concessionnaires et leur droit d'exploiter, était sans cesse menacé car, bien entendu, l'Etat s'était réservé le droit de reprendre la concession en cas de non-observation des clauses du contrat. Par ailleurs, en tant que propriétaire, il s'était octroyé un droit de contrôle sur les conditions techniques de l'exploitation, et il prélevait un impôt particulier, fixé par les Ingénieurs des mines. De plus, il obligeait les concessionnaires (Loi de 1810) à secourir les ouvriers blessés.

Ces contraintes étaient vivement ressenties par les Sociétés qui redoutaient toujours une intervention intempestive de l'Etat. Cette menace a constitué l'un des atouts dont les syndicats ont su jouer à l'occasion lors des conflits. Le rôle souverain de l'Etat en matière de propriété minière, rend compte en partie, de certains comportements syndicaux, notamment de leurs fréquents appels à l'autorité de l'Etat contre l'arbitraire patronal.

Pour faire face aux dangers qui menaçaient leur autonomie, leur hégémonie ou leurs intérêts commerciaux, les Sociétés Houillères ont très tôt tenté de se regrouper. Les premiers essais pour constituer une entente nationale remontent à 1840, une deuxième tentative fut faite sous le Second Empire (1851-1873), mais ce n'est qu'entre 1883 et 1887 que naîtra le Comité Central des Houillères de France (C.C.H.F.) qui fut, avec le Comité des Forges, l'un des plus puissants syndicats patronaux de France. Son autorité ne s'imposa pas aisément à l'ensemble des Sociétés, tant leur volonté d'indépendance était forte. Les plus actives d'entre-elles, notamment celles du Pas-de-Calais et du Nord, préférèrent pendant longtemps adhérer à un groupement régional. Leur particularisme ne céda que devant la nécessité d'affronter les organisations ouvrières.

C'est à l'initiative du Nord et du Pas-de-Calais que fut constituée, en 1891, à l'exemple de ce qui se faisait en Allemagne, une association: "l'Union des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais" pour résister aux grèves. Les cotisations des membres alimentaient un fonds qui permettait aux Sociétés de résister et d'user la résistance ouvrière, sans trop souffrir des conséquences de la suspension du travail. Le "Comité des Houillères de la Loire" avait le même objectif. En 1907, le C.C.H. regroupa tous ces organismes locaux et se chargea d'orchestrer la résistance<sup>8</sup>. C'est également lui qui mit au point la stratégie à suivre envers les syndi-

7. Trempé, *Les mineurs de Carmaux*.

8. M. Gillet, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIXème siècle* (Paris: Mouton, 1973).

cats: ne jamais accepter de traiter globalement avec la Fédération Nationale des Syndicats de Mineurs et, plus tard, avec la Fédération du Sous-Sol, mais maintenir les discussions et les négociations au niveau local entre une société particulière et le syndicat correspondant. Jamais donc, de reconnaissance de l'Organisation Ouvrière sur le plan national, mais acceptation de celle-ci, tout au plus au plan du bassin, quand il est impossible de faire autrement.

Le syndicalisme des mineurs s'est donc constitué et développé dans le cadre de la grande entreprise capitaliste, face à un patronat puissant, combatif, imbu de ses pouvoirs, résolu à sauvegarder sa souveraineté, bien organisé et décidé à résister aux revendications ouvrières, en ayant recours à l'appui de la force armée s'il le fallait.

Ce sont là des conditions bien différentes de celles que connaissaient, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des travailleurs qui se regroupaient dans l'atelier petit et moyen. Le mouvement syndical s'y enracinait et s'y développait rapidement, dans le cadre du *métier*, alors qu'il stagnait dans la grande industrie. Y. Lequin va jusqu'à évoquer "les silences de l'usine." Ce n'est guère qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, en effet, que les ouvriers de ce secteur entreront en lice. Parmi eux, les mineurs font exception. Ils ont été les premiers à s'organiser et à se syndiquer.

Les premières initiatives de groupement remontent aux années 1830-1848. Elles sont nées du souci de protéger le mineur et sa famille contre les conséquences d'un métier dangereux, où les accidents mortels étaient nombreux, de la volonté d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée de la journée de travail<sup>9</sup>. C'est dans le bassin de Saint-Etienne, l'un des plus anciens et aussi l'un des plus importants au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que naîtra et s'amplifiera le mouvement. Il aboutira en 1869 à la grève générale du bassin, à la suite de l'essai de formation d'une caisse de secours unique, "La Fraternelle", contrôlée par les ouvriers.

Cette lutte de longue haleine a été la meilleure école d'organisation et de prise de conscience. Ce n'est pas le fruit du hasard si le premier syndicat de mineurs est né en 1876, dans la Loire, et si, dès 1883, ce bassin a été le creuset de l'organisation syndicale. Peu à peu, sous l'impulsion du militant-pionnier de Saint-Etienne, Michel Rondet, elle s'étendra à l'ensemble des régions minières.

Que le besoin d'entre-aide ait précédé et favorisé la constitution du syndicat n'a rien d'original. C'est même banal: la plupart des caisses de secours ont été en même temps, au XIX<sup>e</sup> siècle, des caisses de résistance qui soutenaient les grèves à l'occasion. Ce qui est, par contre, propre au syndicalisme minier, c'est d'avoir été d'emblée un *syndicalisme d'industrie* et non de métier. Tous ceux qui travaillaient à la mine, au jour comme au fond, aux ateliers comme à l'abatage, à l'extraction ou à la préparation marchande des charbons, ouvriers d'état hautement qualifiés ou manoeuvres, tous étaient syndiqués dans le même organisme. Ce fait explique qu'il fut aussi un syndicalisme de masse, fait très rare à l'époque où les syndicats, soit parce qu'ils se limitaient étroitement au métier, soit par principe<sup>10</sup>,

9. Par exemple, la revendication des huit heures en 1869.

étaient peu ouverts et leurs effectifs très limités. Les mineurs, au contraire, ont un taux de syndicalisation exceptionnellement élevé. Par exemple, en 1890, le Syndicat du Bassin du Pas-de-Calais groupait 21 000 syndiqués sur 26 000 mineurs; à la même époque, à Carmaux, la Chambre Syndicale comptait une moyenne de 1 850 adhérents sur 2 500 ouvriers; les tableaux de la répartition des effectifs syndicaux dressés par Y. Lequin<sup>11</sup> sont, à cet égard, très éloquents. En 1890, sur quatre syndicats *industriels* ayant plus de mille adhérents, deux appartiennent aux mines; en 1908, un sur trois; en 1914, quatre sur huit. En 1908, les 21 syndicats de la région lyonnaise se répartissent ainsi: quatre comptent une moyenne de 176 adhérents, quatre en ont une de 279, cinq de 738, quatre de 1 301, trois de 2 080 et un de 3 800. A cette date, seule la grande industrie textile se compare aux mines.

Certes, il y eut des moments de crise où les effectifs baissèrent. Un exemple prouve, toutefois, à quel point les mineurs étaient attachés à leur organisation: à Montceau-les-Mines, en décembre 1901, malgré la dure défaite subie en début d'année et 106 jours de grève, le syndicat avait encore 3 900 cotisants sur 7 900 mineurs employés à cette date. Le pourcentage est beau<sup>12</sup>. Cet attachement est sans doute en rapport avec l'intensité du *sentiment corporatif* qui animait les mineurs.

Cet esprit de corps eut des effets divers et contradictoires. L'essai de regroupement des mineurs de houille sur le plan national et international en est l'une des premières manifestations positives. A peine les premiers syndicats étaient-ils créés, qu'à l'initiative de Michel Rondet, de la Loire, un premier congrès national se tenait en octobre 1883 et créait la Fédération Nationale des Mineurs de France. Même si elle ne fut vraiment viable qu'à partir de 1892, cette volonté de grouper tous les syndicats mineurs est importante, en raison de la date à laquelle elle s'exprime. Dans le même moment, en 1890, et avec un égal esprit corporatiste, les mineurs se rencontraient en Belgique, pour se regrouper dans une Fédération Internationale, l'une des premières de cette nature. La *solidarité minière* conduisit aussi la Fédération des Mineurs à se transformer en *Fédération du Sous-Sol* en 1910, afin de regrouper tous ceux qui exerçaient ce pénible métier, qu'il s'agisse d'extraire de la houille, de l'ardoise ou du minerai de fer.

En élargissant son champ de recrutement, la Fédération dépassait l'horizon devenu trop étroit et quelque peu sclérosant du métier de mineur de charbon. En effet, l'esprit corporatif qui les caractérise, avait eu aussi des incidences que l'on peut considérer comme négatives, dans la mesure où il introduisit et exalta, dans la pratique syndicale, les particularismes locaux. On assista à ce que l'on pourrait appeler l'esprit de bassin. Les Compagnies favorisèrent et même provoquèrent, à l'occasion, ce comportement scissionniste dans la mesure où elles ne consentirent qu'à traiter séparément société par société et bassin par bassin et s'arrangèrent pour consentir des avantages différents aux ouvriers. Attachés à ceux-ci, les

10. On se réfère ici à la théorie des minorités agissantes, chère aux syndicalistes révolutionnaires.

11. Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*.

12. D. Cooper-Richet, "La Fédération Nationale des Mineurs", (thèse de doctorat, Université de Paris I, 1977).

syndicats concernés n'hésitaient pas à se désolidariser de la lutte commune, lorsque celle-ci ne leur semblait pas susceptible de leur apporter plus que ce qu'ils avaient déjà obtenu ou obtiendraient en traitant seul à seul avec leur compagnie. Ce particularisme, cette étroitesse de vue freinèrent les luttes et semèrent la division au sein de la Fédération Nationale. Les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, les plus puissants en raison de leur grand nombre, à deux reprises au moins, firent ainsi cavalier seul, dans des circonstances importantes. En 1902, ils brisèrent la grève générale en se désolidarisant des décisions prises par la Fédération et en traitant seuls, en dehors d'elle et en pleine grève, avec les sociétés de leur bassin; leur jeu égoïste lors des luttes engagées pour obtenir le vote de la loi sur les retraites minières provoqua leur exclusion. A peine reconstituée, l'unité fédérale était à nouveau rompue en 1912.

L'esprit corporatiste poussa aussi les mineurs à s'isoler des autres corporations, tant de la Confédération du Travail que des Bourses. Et cela, pas uniquement pour des motifs idéologiques. En effet, compte tenu de leur puissance propre, du rôle joué par le charbon dans la vie économique, de l'auréole créée autour de leurs combats et des dangers qu'ils affrontaient, les mineurs avaient une assez haute idée d'eux-mêmes et s'isolaient volontiers, se confortant dans l'idée que l'on ne pouvait rien sans eux. Je pense qu'ils étaient tout à fait d'accord avec le discours que leur tint le Secrétaire de la Bourse d'Angers à l'ouverture du Congrès en 1912: "Ouvriers mineurs vous êtes la clef de voûte qui soutient l'édifice social, comme vous pouvez aussi en être la pierre d'achoppement..."

Sauf de rares exceptions (la Loire toujours), là où ils se développaient, les syndicats de mineurs ne créèrent pas des Bourses du Travail; ils éludèrent de même pendant longtemps l'adhésion à la C.G.T. qui était aussi la reconnaissance d'une autorité, l'acceptation d'une action concertée, donc d'une perte d'indépendance. C'est ainsi qu'ils menèrent *seuls*, et pour eux *seuls*, la bataille des huit heures et qu'ils ne participèrent que fort mollement et très partiellement à la mobilisation générale déclenchée en 1906 par la C.G.T. afin d'obtenir les huit heures pour tous.

Cet isolement est aussi l'une des conséquences de leur conception de la lutte revendicative. Dès sa naissance, le syndicalisme minier apparaît très *pragmatique, réaliste, soucieux d'efficacité*. On consacre, dans les réunions et notamment dans les congrès, peu de temps aux questions théoriques. Les ordres du jour sont révélateurs de cette disposition d'esprit. Le programme du Congrès de Commentry en 1911, choisi au hasard, permet de mesurer à quel point, les mineurs fuyaient les débats d'idées: sur les vingt-cinq points à l'ordre du jour, quinze concernent exclusivement les conditions de travail, trois seulement sont susceptibles de provoquer une discussion idéologique, et encore sont-ils liés à l'exercice du métier: nationalisation des mines, attitude de la corporation vis-vis du militarisme, moyens à employer pour faire aboutir leurs revendications: la grève générale. Ces questions ne seront examinées que le quatrième et dernier jour du Congrès et fort rapidement. Cet exemple est très caractéristique.

La défense des conditions de travail et de vie tient le devant de la scène et prime tous les autres objectifs. Le rôle des syndicats est de définir le contenu des



revendications et de choisir les moyens les plus aptes à les faire aboutir. A une époque où les syndicalistes révolutionnaires vont exalter le rôle formateur de la *grève* et de l'*action directe* pour créer une conscience révolutionnaire, les mineurs qui ont mené et mènent encore à l'occasion, comme le prouvent la grève de Montceau en 1901 et celle de Courrières en 1906, des grèves très dures tout au long de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, vont se défier de la grève partielle et privilégier l'*action indirecte*, la *négociation collective* et la *grève générale corporative*. L'action dite indirecte concerne, dans le vocabulaire syndicaliste révolutionnaire, les luttes et en particulier les grèves, conduites en vue de faire pression sur l'Etat—gouvernement ou parlement—afin qu'il agisse en faveur des mineurs, soit en pesant sur la volonté des Compagnies, en les contraignant à négocier par exemple, soit en faisant voter des *lois* protectrices.

Cette conception méprisée et condamnée par les syndicalistes révolutionnaires, isole les mineurs car elle repose sur *le recours à la loi*, pour obtenir des garanties ou des avantages que la lutte directe, soit la grève, n'a pu arracher aux Compagnies. Elle accorde à l'Etat et à l'action politique un rôle primordial. Cette manière d'envisager les choses remonte à l'origine même du syndicalisme minier. Dès 1882, la Chambre Syndicale des ouvriers mineurs de la Loire, en présentant les "Cahiers de doléances des mineurs français" se tourna vers le législateur pour obtenir le vote de lois protectrices pour garantir les mineurs, et non tous les travailleurs, contre la maladie, les accidents, la vieillesse et pour assurer la sécurité au travail par l'élection de délégués ouvriers. Tels seront les axes essentiels des revendications des mineurs français jusqu'en 1914, qui demanderont même à l'Etat de fixer un minimum de salaire—projet de loi discuté au Congrès d'Angers en 1912.

Ce recours à l'autorité de la loi pour briser la résistance des Compagnies est responsable de toute une stratégie. Tout d'abord, les syndicats de mineurs s'appuient *sur l'action politique et parlementaire*. Loin de rejeter et de nier le rôle de l'Etat et de l'action politique, comme le font les syndicalistes révolutionnaires, les mineurs au contraire tentent de provoquer l'initiative du gouvernement et des élus en leur faveur. En Congrès, ils discutent, préparent ou modifient les projets de loi qu'ils demandent ensuite aux élus qui leurs sont favorables de déposer devant la Chambre. Les députés deviennent ainsi leurs porte-paroles. Pendant longtemps, il s'agit des députés socialistes et radicaux, mais l'idée se fit jour, en 1907, de créer, à l'image de ce qui s'était fait pour les chemins de fer, un groupe parlementaire minier qui pourrait regrouper sans distinction d'opinion tous ceux qui étaient favorables aux projets élaborés par les mineurs. Si cela n'aboutit pas, ce ne fut pas la faute de ces derniers. Comme l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, cette attitude conduisit les mineurs à se choisir des représentants sortis de leurs rangs. En France, c'est la seule corporation qui, grâce à sa cohésion et à son groupement dans l'espace, ait pu agir ainsi. Le Nord, le Pas-de-Calais, la Saône-et-Loire ont eu leur députés-mineurs: Basly et Lamendin, par exemple.

Les mineurs soutenaient la discussion et le vote des projets par leur propre action. C'est ainsi qu'ils furent amenés à considérer la *grève générale corporative* comme le meilleur moyen de pression sur les parlementaires. L'idée de grève générale révolutionnaire à laquelle ils s'étaient ralliés dans les années 1890-1893, au

moment où tout le mouvement ouvrier français en débattait, fut ainsi dévoyée au profit de la poursuite d'intérêts uniquement corporatifs. Par deux fois ils utilisèrent cette arme: en 1902, pour arracher les huit heures, le salaire minimum et la retraite, et en 1914, pour hâter le vote de la loi sur la retraite. Les deux fois, la grève fut maintenue sur un terrain strictement économique et minier. Cette conception, cette pratique restrictive de la grève générale, ainsi que le recours à l'action parlementaire et l'étroitesse des relations entretenues avec les partis politiques et surtout le parti socialiste, sont les points qui opposeront le plus la Fédération des Mineurs à la direction de la C.G.T.

Le rôle attribué à l'Etat conduisait par ailleurs la direction fédérale à multiplier des démarches auprès du gouvernement, des ministres, et allait jusqu'à solliciter l'arbitrage de celui-ci en cas de difficultés majeures; ce fut le cas lors de la grève générale de 1902. Ces pratiques étaient jugées sévèrement par les syndicalistes révolutionnaires et elles provoquèrent des oppositions dans le sein même de la Fédération. La conduite qu'elle adopta lors des grèves de Montceau en 1901 et de la grève générale en 1902, provoquèrent une scission qui dura de 1903 à 1906. Mais les militants scissionnistes qui se réclamaient du Syndicalisme révolutionnaire, en dépit de certains succès, notamment dans le Nord, la Loire, la Saône-et-Loire, ne purent ni entamer sérieusement l'autorité de la Fédération, ni surtout modifier les comportements syndicaux dont le caractère exceptionnel ne tient pas seulement à ce recours à l'Etat, mais aussi à la pratique *de la négociation collective*.

La chose est tout à fait originale et particulière aux mineurs. L'exemple vient du Nord et du Pas-de-Calais. Pour mettre un terme à une grève dure qui menaçait de se prolonger en raison de l'intransigeance des compagnies regroupées alors dans un Comité Régional, et surtout dans l'union anti-gréviste qu'elles venaient de constituer, l'Etat intervint. Il fit pression sur les Sociétés en menaçant de retirer l'armée qui quadrillait le bassin pour qu'elles négocient avec les syndicats. La rencontre entre les délégations patronales et syndicales eut lieu à Arras les 27 et 29 novembre 1891. On peut considérer que le compromis signé représente la première convention collective qui vit le jour en France.

Les syndicats érigèrent la méthode en système, usant désormais de la grève, ou de sa menace, comme d'un moyen de pression pour obtenir le renouvellement et l'amélioration de la convention. La méthode fut imitée dans les autres bassins et notamment à Carmaux, en 1892, et dans la Loire. Mais c'est surtout dans le Nord, compte tenu des caractères propres des compagnies, des syndicats et des leaders syndicaux de la région tels Basly et Lamendin, que cette politique fut la plus systématiquement appliquée<sup>13</sup>. Elle transforma l'esprit de la lutte et engagea le syndicalisme mineur dans une stratégie où la concertation, la prévision, la prise en compte des mouvements économiques tendent à prendre le pas sur l'action spontanée fortement émotive et violente qui avait jusque là été celle des mineurs. Certes, cela pouvait toujours resurgir: la grève de 1906 le prouve.

La Fédération des mineurs, bien qu'elle ait décidé en 1906, d'adhérer à la

---

13. Gillet, *Les Charbonnages*.

C.G.T.—adhésion retardée dans les faits jusqu'en 1908—restera fidèle à ses conceptions jusqu'en 1914. Cela lui valut d'être qualifiée de "réformiste". "Réformiste" cela pourrait faire croire que le syndicalisme minier s'accommodait du capitalisme. Il n'en est rien. Les choses sont plus complexes. Nous sommes en présence d'un *syndicalisme de classe* qui condamne le capitalisme et aspire à la création d'une nouvelle société, dans laquelle les mineurs jouiraient de conditions meilleures de travail et de vie. On peut même dire que les mineurs furent peut-être ceux qui évaluèrent le mieux, *concrètement*, la nature et la portée des rapports sociaux, qui définissaient leur condition et régissaient leur conduite vis-à-vis des compagnies houillères.

Très tôt, en effet, les responsables syndicaux jugés les plus réformistes, Rondet aussi bien que Basly, se servirent de la publication des bilans des sociétés anonymes minières et surtout du compte rendu annuel d'exploitation du Service des Mines, "La statistique de l'industrie minérale", pour mesurer et comparer les salaires, les chiffres d'affaires, les bénéfices des sociétés minières. L'interpellation parlementaire de Basly lors de la grève générale de 1902 est un modèle du genre.

Les dangers du métier, les catastrophes minières qui se multiplièrent en fin et en début de siècle, firent aussi beaucoup pour faire naître un sentiment d'exploitation, développer une sourde révolte et une âpre revendication. La dureté des affrontements et des grèves, la résistance impitoyable des compagnies, pesèrent sans doute aussi beaucoup. Quoi qu'il en soit, les statuts de la Fédération du Sous-Sol lui donnent comme but "d'arriver à constituer le travail, affranchi de toute exploitation capitaliste, par la socialisation des moyens de production au bénéfice exclusif des producteurs et collaborateurs de la richesse nationale, c'est-à-dire réaliser la devise communiste 'A chacun selon ses forces, et à chacun selon ses besoins'". Elle s'engageait à éduquer ses adhérents dans cet esprit, en leur montrant "que leur affranchissement intégral ne réside pas dans l'augmentation des salaires mais dans la conquête des moyens de production."

Etait-ce la fin des illusions longtemps nourries par les mineurs qui avaient été parmi les premiers à réclamer la nationalisation des mines en croyant que lorsque l'Etat serait devenu exploitant, leurs conditions de travail s'amélioreraient et que toute contestation disparaîtrait? Ce qui est certain, c'est que la nouvelle Fédération se place résolument, contrairement à l'ancienne, sur le terrain "exclusivement économique et qu'elle s'engage à n'adhérer à aucune organisation politique" (art. I); par ailleurs, l'art. 7 décide que "nul ne pourra être membre du Conseil National s'il est membre du Parlement et que nul membre du Conseil National ne pourra se servir de son titre de délégué ou d'administrateur de la Fédération pour une propagande de politique électorale."

S'agit-il d'une évolution idéologique, ou bien d'une réaction au rôle néfaste joué par Basly, député-mineur du Pas-de-Calais? Quoi qu'il en soit, à la suite de l'adhésion à la C.G.T., les syndicats locaux quittèrent les Fédérations socialistes auxquelles ils adhéraient. Mais leurs membres demeurèrent, à titre personnel, des militants socialistes. Les milieux miniers furent et restèrent, jusqu'en 1914, des centres socialistes, d'un socialisme plus ou moins affirmé, que l'idéologie socialiste révolutionnaire pénétra peu. Anti-parlementarisme, anti-étatisme, hostilité

au parti socialiste n'y rencontrèrent qu'une audience minoritaire. Même l'anti-militarisme, alimenté pourtant par l'intervention de l'armée contre les grévistes, ne trouva pas un terrain favorable chez les mineurs. Ils condamnèrent l'action répressive de l'armée mais non l'institution elle-même, car il leur paraissait qu'un Etat socialiste aurait besoin d'une armée. L'armée rénovée, la nation armée était l'idéal de la majorité d'entre-eux. Faut-il voir là l'influence des conceptions de Jaurès, dont la popularité était grande chez eux?

Nous avons, chemin faisant, souligné l'originalité du syndicalisme minier; exceptionnel à bien des égards, il a été de ce fait *isolé*. Mais s'il marque peu son époque, il préfigure l'avenir de la C.G.T. qui aspirera, après la guerre de 1914, à devenir une organisation de "classe et de masse", qui pratiquera une politique de présence dans les organismes paritaires et ne dédaignera pas de s'appuyer, en cas de nécessité, sur la loi et sur l'Etat.